



## CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 MARS 2013 A 20 HEURES

# PROCES-VERBAL

### Etaients présents :

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Pierre SAUTY, Bernard SIMON

Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Christine MOAL, Ophélie QUEFF, Mmes Marie-Thérèse CABIOCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC.

### Procurations :

Mme Anne-Marie ABJEAN UGUEN

MM. Alain POULIQUEN

### Mandataires :

Mme Marie-Paule PRIGENT-GUERER mandataire de Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,

M. Hervé JEZEQUEL mandataire de M. Alain POULIQUEN,

### Absents :

Mme Katiba ABIVEN, M. Claude CAVAREC

Date de la convocation : 01/03/2013

Secrétaire de séance : M. Pierre SAUTY

**La séance est ouverte à 20 heures.**

### **1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2013**

(Rapporteur : M. le Maire)

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité**

## **2 – VOTES DES SUBVENTIONS 2013**

(Rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

La commission s'est réunie le mercredi 6 mars, date d'envoi de la présente convocation, le tableau recensant les propositions de subventions aux associations a été adressé par courriel le jeudi 7 mars 2013.

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>Montant voté</b>
Stade Léonard Kreisker	10 500,00 €
Centre Nautique St Pol	5 000,00 €
Centre nautique (Mouillages)	1 737,00 €
St Pol tennis Club	8 300,00 €
ESK Tennis de Table	2 000,00 €
Kiai club	1 950,00 €
ACL Compétition	1 750,00 €
A.C.L. - Courses jeunes	1 840,00 €
Handisport Club Léonard	3 000,00 €
St Pol Athlétic Club	4 500,00 €
Basket club léonard	9 000,00 €
A.S. Collège Jacques Prevert	1 800,00 €
Cie D'arc de St Pol	3 200,00 €
Gym entretien détente	1 200,00 €
Yoga Mosaïque	150,00 €
Semi-Marathon du Haut Léon	700,00 €
ASCGO	900,00 €
Courses Pédestres St Pol-Morlaix	2 000,00 €
Asso sportive de La Charité	1 000,00 €
Education Sportive Canine du léon	600,00 €
Yole Club St Politeain	1 400,00 €
Pétanque Club St Pol	1 200,00 €
Morlaix St Pol Gymnastique	1 850,00 €
Aïki Dojo Sankaku	700,00 €
OMS - Fonctionnement	2 000,00 €
OMS - Aides au déplacement	1 000,00 €

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

Elan du Kreisker	5 000,00 €
------------------	------------

**M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote**  
**Après en avoir délibéré,**  
**le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour**  
**et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-**  
**UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

St Pol Step Gym Loisirs	300,00 €
-------------------------	----------

**Mme Céline LEMOINE ne participe pas au vote**  
**Après en avoir délibéré,**  
**le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour**  
**et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-**  
**UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS OMS</b>	<b>Montant voté</b>
Collège Jacques Prévert / Voile Scolaire	2 103,00 €
Centre nautique Investissement	
Centre Nautique (exceptionnel)	1 500,00 €

**Après en avoir délibéré,**  
**le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour**  
**et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-**  
**UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

Collège Ste Ursule/ Voile scolaire	2 628,00 €
------------------------------------	------------

**M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote**  
**Après en avoir délibéré,**  
**le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour**  
**et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-**  
**UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES LOCALES</b>	<b>Montant voté</b>
Ecole Jean-Jaurès	748,00 €
Amicale Laïque des écoles publiques	1 600,00 €
Association sportive et culturelle de l'école J-Jaurès	0,00 €
Association sportive et culturelle de l'école P. et M. Curie	0,00 €
Ecole Notre Dame de La Charité	2 924,00 €
AEP Skol Diwan Bro Kastell	730,00 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>ASSOCIATIONS HUMANITAIRES-SOCIALES-MEDICALES</b>	<b>Montant voté</b>
Centre de Perharidy (projet TRESKO)	400,00 €
Amicale des donneurs de sang de St Pol et sa Région	200,00 €
Association Bretagne Solidaire du Maroc	200,00 €
France Adot 29	200,00 €
France Alzheimer 29	300,00 €
Fraternité des malades et handicapés	500,00 €
Peuples solidaires St Pol Morlaix	300,00 €
Secours Catholique	300,00 €
Sauveteurs Bénévoles - Santec	200,00 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Organisation	500,00 €
Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Don	1 000,00 €

**M. Pierre SAUTY ne participe pas au vote  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>Montant voté</b>
Cinéma Le Majestic	10 000,00 €
Cinéma Le Majestic (exceptionnel) (à revoir suivant bilan comptable)	0,00 €
Association La Prébendale	3 000,00 €
Cercle Celtique Bleuniadur	3 500,00 €
Cercle Celtique Bleuniadur (exceptionnel)	1 000,00 €
Bagad Kevrenn Kastell	3 000,00 €
Histoire et Archéologie	500,00 €
Association Les amis de Trégondern	250,00 €
Théâtre de la rive	500,00 €
Jeunesse Musicale de France - J.M.F.	400,00 €
Le chant de la Rive	400,00 €
Le chant de la Rive (Festival)	1 500,00 €
HeSCO	200,00 €
Terres de Sienne	200,00 €
Amis de la Chapelle St Joseph	400,00 €
La joie de jouer	100,00 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

Brezhoneg War Raok	400,00 €
--------------------	----------

**M. Bernard SIMON ne participe pas au vote  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 4 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique  
BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>ASSOCIATIONS ANIMATION LOCALE</b>	<b>Montant voté</b>
La Saint Politaine	5 000,00 €
Association Danses Traditionnelles	800,00 €
Association des Villes de France - AVF	400,00 €
Comité des fêtes de Trégondern	400,00 €
Le messager Léonard - Colombophile	400,00 €
Saint-Pol Avenir	0,00 €

Offenders Motor Club	100,00 €
----------------------	----------

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

Confrérie de l'artichaut	500,00 €
--------------------------	----------

**M. Hervé JEZEQUEL ne participe pas au vote  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

Chorale Si On Chantait	500,00 €
Chorale Si On Chantait (exceptionnel)	300,00 €

**Mme Céline LEMOIGNE ne participe pas au vote  
Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES LOCALES</b>	<b>Montant voté</b>
Foyer des retraités	800,00 €
Accueil St Jean	150,00 €
Pétanque Loisirs Retraite	150,00 €
Vie montante - MCR	300,00 €
Union locale des Anciens combattants	300,00 €
FNACA	300,00 €
Association des officiers mariniers quartiers maîtres	300,00 €
Médaillés Militaires de St Pol de Léon - AOOMM	150,00 €
Société de chasse	300,00 €

Association de pêche et de protection du milieu aquatique	200,00 €
Pêcheurs Sportifs Léonard	400,00 €
Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de Pempoul	400,00 €
Amicalement' Votre	500,00 €
Association "14-18" Les léonards dans la Grande Guerre (exception.)	733,90 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

PARTICIPATIONS COTISATION	Montant voté
Union des Villes d'art et d'histoire et des villes historiques de Bretagne	1 743,00 €
Orgues en Finistère	80,00 €
Fondation patrimoine	250,00 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES	Montant voté
SPREV Fédération Régionale de sauvegarde du patrimoine religieux	2 800,00€
Radio Nord Bretagne	200,00€
Arvorig FM	100,00€
Société des Courses Hippiques de Morlaix St Pol	600,00€
Association l'Embellie	200,00€
La confrérie de l'oignon de Roscoff	200,00€

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

<b>LOYERS</b>		
Logements Mairie	Mois	<b>182,00</b>
Logement stade des Carmes	Mois	<b>500,00</b>
Logement place Michel Colombe	Mois	<b>600,00</b>
<b>LOTS KERVARQUEU</b>		
Lot individuel aux particuliers	m <sup>2</sup> TTC	<b>55,00</b>
Habitat à caractère social		<b>25,00</b>
<b>LOCATION STADES</b>		
Nocturne	match	<b>894,00</b>
Semi-nocturne	match	<b>716,00</b>
Matinée	match	<b>548,00</b>
<b>LOCATION SALLES</b>		
<b><u>Centre M.COLOMBE</u></b>		
Grande salle-Assoc.sans recettes	Journée	<b>Gratuit</b>
Grande salle-Assoc.locale avec recettes	Journée	<b>156,00</b>
Grande salle-Assoc.ext. avec recettes	Journée	<b>240,00</b>
Grande salle-Assoc.ext. sans recettes	Journée	<b>81,00</b>
Grande salle-Prive avec ou sans recettes	Journée	<b>343,00</b>
Grande salle + cuisine	Journée	<b>466,00</b>
<b><u>KEROULAS</u> et <u>FOYER DE LA GARENNE</u></b>		
	Journée	<b>93,00</b>
	1/2 journée	<b>47,00</b>
<b><u>MAISON DES PERMANENCES</u></b>		
	Heure	<b>2,20</b>
<b><u>RUE PEN AL LIORZOU</u> Petite salle de réunion</b>		
	Heure	<b>2,20</b>
<b><u>SALLE DE SPORT</u></b>		
	Journée	<b>91,00</b>
<b><u>POL AURELIEN &amp; PREAU JAURES</u></b>		
Privé	Journée	<b>93,00</b>
Association	Journée	<b>Gratuit</b>
<b><u>TY COAT -CREACH A LEO</u></b>		
	Journée	<b>55,00</b>
<b><u>STE THERESE</u></b>		
Association locale sans recettes	Journée	<b>177,00</b>
Association locale avec recettes	Journée	<b>274,00</b>
Association extérieure sans recettes	Journée	<b>350,00</b>
Association extérieure avec recettes	Journée	<b>441,00</b>
Entreprise, personne privée, autres	Journée	<b>685,00</b>
Caution / Prive avec ou sans recettes et autres	Journée	<b>877,00</b>
Utilisation hors du cadre horaire 8h-24 h ( technicien )	Heure	<b>50,00</b>
<b><u>SALLE DU KREISKER</u></b>		
Association locale avec recettes	1 ère Journée	<b>Gratuit</b>
"	Journée suppl	<b>155,00</b>
Assoc.locale Sans recettes	Journée	<b>Gratuit</b>
Assoc.extérieure avec recettes	Journée	<b>238,00</b>
Assoc.extérieure sans recettes	Journée	<b>81,00</b>
<b><u>CAUTION</u></b> prêt de vaisselle		<b>90,00</b>
<b><u>CAUTION</u></b> mise à disposition de salle		<b>877,00</b>
<b><u>CAUTION</u></b> Remise de clé		<b>170,00</b>



<b>GARDERIES MUNICIPALES</b>		
Fréquentation régulière	Heure	1,00
Fréquentation occasionnelle ( - 5 h/mois )	Heure	1,80
Goûter	Unité	0,65
<b>PHOTOCOPIES</b>		
A 4 / Particulier	Unité	0,20
A 4 couleur	Unité	1,50
A 3 noir et blanc	Unité	0,60
A 3 couleur	Unité	2,80
<b>PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF</b>		
A 4 noir et blanc	Unité	0,05
A 3 noir et blanc	Unité	0,10
A 4 couleur	Unité	0,15
A 3 couleur	Unité	0,20
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b><u>Etalage sur la voie publique</u></b>		
Abonné	Mètre-linaire	0,60
Non-abonné	Mètre-linaire	1,00
Démonstrateurs, chanteurs	Journée	10,50
<b><u>Etalage des commerces</u></b>		
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 1-m <sup>2</sup>	23,00
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 2-m <sup>2</sup>	17,30
Fêtes locales	Forfait<= 5 m	113,00
" "	m/lineaire en +	57,00
<b>Etablissements bancaires</b> : parkings	m <sup>2</sup> / an	45,50
<b>FORAINS, CIRQUES, AUTRES</b>		
Voitures, camions, remorques, caravanes	m <sup>2</sup> / jour	0,50
Présentoir	m <sup>2</sup> / jour	0,40
Manège	m <sup>2</sup> / jour	0,10
Cirques et Théâtres / caution	>300m <sup>2</sup>	110,00
Cirques et Théâtres / caution	<300m <sup>2</sup>	54,00
Cirques et Théâtres	Forfait>300m <sup>2</sup>	55,00
Cirques et Théâtres	Forfait<300m <sup>2</sup>	18,00
Expositions automobiles, caravanes	Unité / jour	11,00
Autres occupations du domaine public	m <sup>2</sup> / jour	0,10
<b>ATELIER</b>		
<b><u>Ateliers permanents</u></b>		
Hip-hop 5 / 7 ans	<b>selon QF 5 tranches de 45 à 65 €</b>	70 €
Hip-hop 8 / 11 ans		90 €
Hip-hop > 12 ans		90 €
Théâtre d'improvisation		90 €
Danse africaine 16 / 20 ans	<b>60</b>	150 €
Danse africaine > 20 ans	<b>QF / 140-160 €</b>	270 €
Djumbe 16 / 20 ans	<b>60</b>	150 €
Djumbe > 20 ans	<b>QF / 140-160 €</b>	240 €
<b><u>Activités vacances scolaires</u></b>		
Atelier d'expression	la séance	5 €
Atelier de création	"	5 €
Atelier musique	"	5 €
Atelier sport	"	5 €
Stage 3 séances		10 €
<b><u>Sorties</u></b>		
Sortie sport		5 €
		10 €

Sortie ville	5 €	10 €
<b>Carte annuelle activités vacances scolaires et sorties</b>	40 €	60 €
<b>Multimédia</b> la séance	1,50 €	
<b>Camps</b>		
2 jours, 1 nuit	QF / 20-40 €	80 €
3 jours, 2 nuits	QF / 40-60 €	100 €
4 jours, 3 nuits	QF / 50-70 €	110 €
5 jours, 4 nuits	QF / 70-90 €	120 €
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
Emplacement simple 15 ans	Forfait	55,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	129,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	219,00
Emplacement double 15 ans	Forfait	109,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	238,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	436,00
<b>COLUMBARIUM</b>		
15 ans	Forfait	694,00
30 ans	Forfait	751,00
50 ans	Forfait	854,00
<b>CONTRAT D'ASSOCIATION</b>		
Ecole privée maternelle	Enfant/St Pol	625,00
Ecole privée primaire	Enfant/St Pol	625,00
<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>		
Maternelle	Enfant/St Pol	30,00
Primaire ( + manuels )	Enfant/St Pol	55,00
Secondaire 1er cycle	Enfant/St Pol	26,00
Classes pratiques	Enfant/St Pol	35,00
Alloc. photocopie/prim.&matern.	Enfant/St Pol	4,00
<b>PARTICIPATION DES COMMUNES</b>		
Ecole publique élémentaires et préélémentaire	Enfant/année	972,00
<b>ARBRE DE NOEL</b>		
Ecoles maternelles	Enfant/St Pol	8,60
<b>ARBRE DE NOEL COMMUNAUX</b>		
Par enfant de moins de 12 ans		32,00
<b>CLASSES DEPLACEES</b>		
Classes vertes, découvertes...	Enfant/St Pol	34,00
<b>PRESTATIONS TECHNIQUES</b>		
Tracto-pelle	Heure	65,00
Tracteur-remorque+chauffeur	Heure	71,00
Camion	Heure	65,00
Camionnette	Heure	30,00
Compresseur	Heure	30,00
Cylindre	Heure	30,00
Divers matériels	Heure	20,00
Main-d'œuvre	Heure	35,00
Barnum	4 jours	116,00
Barnum monté	4 jours	190,00
Plancher	m <sup>2</sup>	0,60
Scène mobile livrée & montée	Unité	227,00
Podium	m <sup>2</sup>	5,00
Barrière	Unité	1,20
Chaise	Unité	0,35

Table	Unité	1,50
Forfait minimum de location		5,00
Balayeuse	Heure	125,00
Modification de bordures de trottoir	m linéaire	213,00
Balayeuse et lavage haute pression	Heure	152,00
<b>BORNE CAMPING-CAR</b>		<b>2,00</b>
<b>AIRE GENS DU VOYAGE</b>	Emplacement/semaine	<b>20,00</b>
	m3 d'eau	<b>6,00</b>
<b>AIRE DE CAMPING-CARS</b> (du 01/01 au 31/12/2013)	Emplacement/jour	<b>5,00</b>
<b>MEDIATHEQUE / ESPACE MULTIMEDIA</b>		
<b><u>Livres et périodiques</u></b>		
Jeunes jusqu'à 18 ans	de la commune	<b>4,00</b>
Adultes	"	<b>12,00</b>
Famille	"	<b>22,00</b>
Collectivités hors écoles	"	<b>40,00</b>
Occasionnels individuel / mois		<b>3,00</b>
Occasionnels famille / mois		<b>6,00</b>
Jeunes jusqu'à 18 ans	extérieur	<b>7,00</b>
Adultes	"	<b>20,00</b>
Famille	"	<b>37,00</b>
Ecoles-centre aéré-maison des jeunes-maison de l'enfance-centre documentation Jacques Prévert & Kreisker		<b>Gratuit</b>
<b><u>Audiovisuel</u></b>		
Abonnement (utilisateurs visés ci-dessus )		<b>10,00</b>
<b><u>Livres, périodiques et audiovisuel</u></b>		
Demandeurs d'emploi & étudiants		<b>1/2 tarif</b>
<b><u>Espace@multimedia</u></b>		
Enfant	de la commune	<b>4,00</b>
Adulte	"	<b>12,00</b>
<b>1/2 tarif</b>	"	<b>6,00</b>
Occasionnel / 30 mn	"	<b>0,80</b>
Occasionnel / 1h	"	<b>1,50</b>
Enfant	extérieur	<b>7,00</b>
Adulte	"	<b>20,00</b>
1/2 tarif	"	<b>10,00</b>
Occasionnel / 30 mn	"	<b>0,80</b>
Occasionnel / 1h	"	<b>1,50</b>
<b><u>Autres prestations</u></b>		
Photocopie	Unité	<b>0,10</b>
Impression	Page noir & blanc	<b>0,10</b>
"	Page couleur	<b>0,30</b>
Disquette	Unité	<b>0,80</b>
Vente de livres		
- petit format	Unité	<b>0,50</b>
- moyen format	Unité	<b>1,00</b>
- grand format	Unité	<b>2,00</b>
Vente de cassette audio	Unité	<b>0,50</b>

<b>THEATRE SAINTE-THERESE</b>		
<b><u>Tarif A</u></b>		
Normal	Entrée	<b>25,00</b>
Normal balcon	"	<b>23,00</b>
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	<b>20,00</b>
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	<b>12,00</b>
<b><u>Tarif B</u></b>		
Normal	"	<b>15,00</b>
Normal balcon	"	<b>13,00</b>
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	<b>10,00</b>
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	<b>8,00</b>
<b><u>Tarif C</u></b>		
Normal	"	<b>10,00</b>
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	<b>5,00</b>
<b><u>Tarif abonnement</u></b>		
3 spectacles / 1A+1B+1C	les 3	<b>35,00</b>
<b><u>Tarif spectacles scolaires</u></b>		
Primaire	"	<b>4,00</b>
Collège et lycée	"	<b>6,50</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour  
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-  
UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)**

#### **4 – DEMANDE DE DEROGATION SUR LA DATE D'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Le décret décidant de la réforme des rythmes scolaires a été publié le 24 janvier 2013. Son article 4 permet aux communes et aux E.P.C.I. ayant pris la compétence de solliciter le report de la mise en œuvre de la semaine de quatre jours et demi à la rentrée 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Compte tenu des résultats issus de la concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les D.D.E.N ;
- Compte tenu de la position consensuelle prise par les maires de l'intercommunalité ;
- Compte tenu de la décision des membres de la commission vie scolaire réunie le 28 février 2013 ;

Considérant que le report de l'application à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires permettra d'élaborer, dans la concertation et la sérénité, un véritable projet éducatif territorial nourri des activités périscolaires que la commune décidera de mettre en œuvre, la ville de Saint Pol de Léon décide de déroger dans l'application du décret du 24 janvier 2013.

La nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune sera applicable à la rentrée 2014.

Le Maire précise que le Projet Educatif Territorial doit être préparé dès cette année puisqu'un projet doit être présenté à l'inspection académique avant la fin de l'année scolaire.

**Discussion :**

M. Jean-Yves PENDU : le report nous paraît raisonnable mais comme l'a dit M. le Maire, il faudra profiter de ce délai pour élaborer le Projet Educatif Territorial qui n'est qu'une étape dans l'application de la réforme des rythmes scolaires.

M. le Maire : des passerelles seront à trouver avec les autres communes pour élaborer un projet éducatif d'ambition intercommunale en vue de mutualiser les activités périscolaires.

**Vote favorable à l'unanimité**

**5 – APPROBATION DU PROJET DE REGROUPEMENT DES ECOLES PIERRE ET MARIE CURIE ET JEAN JAURES**

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Initié dès le mois de janvier 2013, le projet de regroupement des deux écoles publiques de la commune a fait l'objet de nombreuses réunions depuis l'audience du 15 janvier 2013 à l'inspection académique. Toutes les parties prenantes du projet ont été rencontrées.

Les conseils d'écoles des deux établissements ont été consultés pour avis et la commission vie scolaire réunie le 28 février s'est prononcée favorablement sur le projet de regroupement.

Considérant que les effectifs attendus à la rentrée 2013 de 140 élèves permettent de réaliser le transfert des élèves de l'école Jean Jaurès vers l'école Pierre et Marie Curie dans les meilleures conditions, il est proposé de procéder au regroupement des deux établissements dès la prochaine rentrée scolaire.

La concertation avec tous les partenaires identifiés du projet de regroupement se poursuivra jusqu'à la rentrée des classes et au-delà pour accueillir dans de bonnes conditions matérielles les élèves et les enseignants de l'école Jean Jaurès.

**Discussion :**

M. le Maire rappelle les différentes réunions qui se sont succédées ; le regroupement n'est qu'une partie de la solution pour consolider l'école publique à Saint Pol de Léon. Il ne constitue qu'une étape dans la reconquête des effectifs.

M. Jean-Yves PENDU : les parents considéraient que les deux écoles représentaient une contrainte ; En matière de transport (enfant d'une même famille sur deux sites différents) une partie des problèmes peut être réglée ainsi. J'ai le sentiment que la décision a été prise sans concertation et il n'appartient pas aux élus ni aux techniciens de décider de l'affectation des locaux.

M. le Maire : Les plans ont été fournis aux enseignants. Il leur a été demandé de réfléchir à l'attribution des espaces. Ils ont formulé lors de la réunion du 11 mars un certain nombre de propositions. Nous attendons pour le moment les résultats de leurs propres réflexions issues des échanges prévus en conseil de maîtres.

M. Jean-Yves PENDU : la répartition que j'ai vue ne me paraît pas cohérente et je maintiens que c'est aux enseignants de décider de la répartition des locaux.

**Vote favorable à l'unanimité**

## **6 – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT-GROUPE STATUTAIRE**

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

La commune est engagée auprès de la société GAN depuis de nombreuses années dans le cadre d'un contrat d'assurance garantissant les risques statutaires. Le taux de cotisation assis sur la masse salariale augmente chaque année.

Le Centre de Gestion du Finistère propose à collectivités affiliées de participer à un appel d'offres départemental respectant le Code des Marchés Publics et permettant d'obtenir des compagnies d'assurances de meilleurs taux dans le cadre d'un contrat-groupe.

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un contrat d'assurance statutaire la garantissant contre les risques d'accidents imputables ou non au service. La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 donne la possibilité aux collectivités et établissements de mandater le Centre de Gestion dont ils relèvent afin qu'ils souscrivent pour leur compte un tel contrat d'assurance. La collectivité mandante reste libre, en fin de consultation, de ne pas souscrire au contrat d'assurance si les conditions obtenues ne lui paraissent pas favorables.

- Vu le C.G.C.T ;
- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les C.D.G. pour le compte des collectivités locales et des établissements territoriaux ;
- Vu le Code des marchés publics ;
- Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide de mandater le Centre de Gestion du Finistère afin de mener à bien la consultation relative au contrat d'assurance statutaire, et se réserve la faculté d'y adhérer.

**Vote favorable à l'unanimité**

## **7 – SUPPRESSION DE L'AVANTAGE EN NATURE REPAS AUX PERSONNELS DU CLSH**

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Depuis plusieurs années, le personnel communal d'animation déjeune sur son temps de travail contre avantage en nature déclaré au service des impôts. S'il ne fait pas de doute que le repas pris par le personnel communal travaillant dans les restaurants scolaires peut relever de l'avantage en nature, la réalité juridique est différente pour ce qui concerne les personnels de l'animation de loisirs. Une réponse ministérielle a considéré en 2011 que les repas pris par nécessité de service, en l'espèce des repas partagés avec les enfants sur des temps d'animation, ne peuvent être considérés comme des avantages en nature.

- Vu la législation applicable aux déclarations des avantages en nature pour les personnels de la F.P.T ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 23 janvier 2013 ;

L'avantage en nature déclaré pour les personnels d'animation titulaires et non titulaires est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013. Il est fait droit aux personnels d'animation de la notion de repas pris par nécessité de service appréciée au regard de la charge éducative, sociale ou psychologique liée à l'obligation professionnelle des animateurs de prendre les repas avec les enfants.

**Vote favorable à l'unanimité**

## **8 – ACQUISITIONS FONCIERES RUE PARC BESQUELLEC – TERRAINS THERENE & LAGATTU**

(Rapporteur : M. François MOAL)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la poursuite des aménagements de la liaison douce entre la rue Per Jakez Hélias, la rue du château d'eau et la rue Parc Besquellec nécessite deux dernières acquisitions de terrain :

- Les parcelles cadastrées AE n° 507 et AE n° 510 appartenant à M. et Mme Henri THERENE pour 111 m<sup>2</sup>
- La parcelle cadastrée AE n° 506 appartenant à M. et Mme Paul LAGATTU pour 14 m<sup>2</sup>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'acquérir au prix de 45 € le m<sup>2</sup> fixé par les domaines les 111 m<sup>2</sup> issus de la propriété de M. et Mme Henri THERENE soit 4.995,00 € nets vendeur ;
- D'acquérir au prix de 45 € le m<sup>2</sup> fixé par les Domaines les 14 m<sup>2</sup> issus de la propriété de M. et Mme Paul LAGATTU soit 630,00 € nets vendeur ;
- D'autoriser le Maire à signer, au nom de la commune, les actes d'acquisition chez le notaire qui, à défaut d'être désigné par les vendeurs, sera désigné par la commune.

### **Discussion :**

M. Jean-Yves PENDU : Je prends note que le terme de liaison douce implique une voie piétonne.

M. François MOAL : « liaison douce » n'est pas synonyme de voie piétonne.

M. Bernard SIMON : C'est pourtant ce que nous appelons de nos vœux. Nous avons toujours l'espoir que cette voie devienne piétonne.

M. François MOAL : Nous aurons l'occasion d'en débattre en commission de circulation prochainement.

**Vote favorable à l'unanimité**

## **9 – DEMANDE DE SUBVENTION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DE CHARPENTE DANS LA CATHEDRALE**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire informe l'assemblée que des travaux d'études menés par un universitaire ont révélé l'urgence à intervenir sur des éléments de la charpente du chœur en raison d'un défaut de conception. Les services de la DRAC ont pris les choses en mains et sollicité des devis de la part des entreprises LE BER et TREGOR BATI PIERRE, toutes deux qualifiées Monuments Historiques.

Les travaux estimés en charpente s'élèvent à 12.159,69 € HT,

Les travaux estimés en maçonnerie s'élèvent à 3.452,00 € HT,

Soit un total de 15.611,69 € HT.

Une enveloppe de crédits disponibles à la DRAC a été réservée.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- Passer commande des travaux aux entreprises LE BER et TREGOR BATI PIERRE pour un montant total de 15.611,69 € HT
- Solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit du service des monuments historiques ; le suivi du chantier étant assuré par l'A.B.F ;
- Solliciter les crédits sur Fonds d'Etat-DRAC ainsi que les aides subsidiaires du Conseil Régional et du Conseil Général.

**Vote favorable à l'unanimité**

## **10 – RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 a notamment modifié le Code Général des Collectivités Territoriales sur les modalités de participation des habitants à la vie locale. Il est précisé que le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des travaux de la commission communale d'accessibilité. La dernière réunion de la commission s'est tenue le 30 janvier 2013 (son compte rendu est annexé à cette note de synthèse).

Le Maire informe les élus du Conseil Municipal que la commission communale d'accessibilité prévue à l'article L.2143-3 modifié s'est réunie le 30 janvier 2013 avec un ordre du jour défini.

Un compte rendu de cette commission a été dressé et remis à chacun des membres du Conseil Municipal.



Il demande aux membres de bien vouloir prendre acte de cette communication et précise que le compte rendu sera annexé à la délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au Conseil Général du Finistère pour la M.D.P.H. et au Directeur de l'Association des Paralysés de France dans le département.

**Discussion :**

M. Jean-Yves PENDU : Pourquoi une si longue période depuis la précédente réunion de 2009 ?

M. Hervé JEZEQUEL : faute de représentants de l'Association des Paralysés de France. Deux autres représentants ont été désignés courant 2012 par l'APF.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette communication**

**11 – DELEGATIONS AU MAIRE**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Service public d'eau potable –exercice 2013 – Mission d'assistance et de conseil confiée au cabinet 3 Co par marché signé le 8 février 2013 – 5.000,00 € HT.
- Service public de l'assainissement – exercice 2013 – Mission d'assistance et de conseil confiée au cabinet 3 Co par marché signé le 8 février 2013 – 4.000,00 € HT.
- Avenant n°1 au marché signé le 15 octobre 2012 pour le lot menuiseries bois attribué à l'entreprise Loïc CHATEAU pour l'installation d'un élévateur PMR. Le montant du marché passe de 10.841,74 € TTC à 11.971,96 € TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.**

**12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Vendredi 29 mars : ½ journée consacrée à la réception d'Armel LE CLEACH. Les invitations vont parvenir à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 heures.

A SAINT POL DE LEON, le 13 mars 2013

Le Maire,  
Nicolas FLOCH

Le secrétaire de séance,  
M. Pierre SAUTY

Les conseillers municipaux